

# Parc éolien du Bringu

2, rue Vasco de Gama  
Parc Atlantis – Bâtiment D  
44800 Saint-Herblain

## COMMUNIQUE DE PRESSE – PROJET EOLIEN DES LANDES DU LOUP

11 Mars 2025

À l’heure où l’État demande aux territoires de définir des zones d’accélération des énergies renouvelables, le projet de parc éolien des Landes du Loup, porté avec la collectivité, a été rejeté par la Préfecture le 22 Décembre 2023 après **plus de deux ans d’instruction** et malgré les efforts fournis pour répondre aux demandes des services instructeurs.

Le rejet de notre projet par le préfet s’est appuyé sur une **atteinte supposée** à la protection des paysages, notamment les Landes de Cojoux. Durant l’instruction, nous avons prouvé, photomontage et vidéo montage à l’appui, que les éoliennes **ne porteront pas atteinte** à un paysage déjà marqué par la **transformation de l’énergie du vent au service des besoins** de l’homme.

Cette décision de rejeter le dossier **avant toute consultation du public** nous paraissant **dogmatique et injustifiée**, nous avons porté un recours contre cette décision devant la Cour Administrative d’Appel de Nantes, afin de faire valoir notre droit à une **instruction complète** de ce dossier.

Par une décision du 24 Décembre 2024, **après deux ans de contentieux**, la Cour Administrative d’Appel a rejeté notre recours.

Aujourd’hui, convaincus du bienfondé de notre démarche et **forts du soutien des Sixtins et des élus**, nous portons le combat devant le Conseil d’Etat, dernière instance qui remettra, au vu des irrégularités identifiées par nos avocats, le projet **sur les rails de l’instruction**.

A aucun moment nous n’avons abandonné, et à la lumière du contexte énergétique mondial actuel, nous sommes plus que jamais déterminés à faire aboutir ce **projet local** de production d’énergie renouvelable et participer à la sécurisation d’une énergie **fiable, locale, propre et compétitive** qui puisse bénéficier directement aux Sixtins et au Pays de Redon.

Pour en savoir plus et suivre l’actualité du projet : <https://www.parceoliendesixt.com/>